

Chambre des Représentants.

Séance du 19 Mars 1838.

Rapport fait par M. Eugène De Smet, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Baptiste Desprets.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Messieurs,

Le sieur Jean-Baptiste Desprets, cultivateur-propriétaire, domicilié à Néchin, province de Hainaut, demande la naturalisation ordinaire.

Né en la commune de Toufflers, département du Nord (France), il habite la Belgique depuis 24 ans; il a épousé une Belge, vit dans l'aisance, et les avis des autorités consultées portent qu'il jouit d'une bonne réputation.

Le rapporteur,

Le président,

Eug. DE SMET.

FALLON (ISIDORE).